

République Française  
Liberté Egalité Fraternité  
Ville de CALVI

**ARRETE DU MAIRE**  
**PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT**  
**A L'OCCASION DE LA FETE DES VIGNERONS SAINT VINCENT DANS LA CITADELLE**  
**LE DIMANCHE 23 JUILLET 2017**

Le Maire de la Ville de CALVI, (Haute-Corse), Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L2211-1 à L2213-6,

**VU** le Code de la Route,

**VU** l'arrêté n°50/2017 en date du 1er Juin 2017 portant réglementation générale de la circulation et du stationnement,

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de régler le stationnement dans la Citadelle afin d'assurer le bon déroulement de la fête des vigneron Saint-Vincent organisée le Dimanche 23 Juillet 2017 sur la Place d'Armes.

**ARRETE**

**ARTICLE 1° :** Le stationnement des véhicules est interdit sur la Place d'Armes et devant le bastion TEGHJALE le dimanche 23 Juillet 2017 à partir de 17H00 jusqu' à 20H00.

**ARTICLE 2° :** La circulation des véhicules terrestres à moteur est interdite du bastion TEGHJALE au parking des riverains le dimanche 23 juillet 2017 entre 18H00 et 20H00 le temps de passage de la procession.

**ARTICLE 3° :** Une signalisation sera mise en place par les services techniques de la Ville de CALVI.

**ARTICLE 4° :** Le présent arrêté peut être déféré devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter de la notification.

**ARTICLE 5° :** Le Directeur Général des Services, le Chef de la Police Municipale, le responsable des services techniques, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de CALVI, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 6° :** Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Sous- Préfet de l'arrondissement de Calvi Nebbiu et la Conca d'Oro.
- Monsieur le Commandant de la compagnie de Gendarmerie de Calvi
- Madame le Commandant de la Communauté de Brigades de la Gendarmerie de Calvi.
- Monsieur le chef de service de la Police Municipale.
- Monsieur le chef des services Techniques.
- Monsieur le Capitaine du Centre de Secours Principal des sapeurs pompiers de Calvi.
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Calvi-Balagne.
- L'Office Intercommunal de Tourisme
- Monsieur le Président de l'Union des Commerçants Calvais.
- Monsieur le curé de la paroisse de Calvi.
- Madame la responsable du service Culture de la Ville de Calvi.

Fait à CALVI, le 16 Juin 2017

